

Actualisation du pilier 3 du Groupe Crédit Agricole

au 30 septembre 2024

1. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3

Indicateurs clés phasés au niveau du Groupe Crédit Agricole (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les entités d'assurance du Groupe appliquent la norme IFRS 17.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 et des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ces montants incluent également le résultat conservé de la période¹.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2023, les établissements d'importance systémique doivent respecter une exigence de coussin lié au ratio de levier correspondant à la moitié du coussin systémique de l'entité, soit 0,50 % pour le Groupe Crédit Agricole, portant l'exigence applicable au Groupe Crédit Agricole à 3,50 %.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	110 323	108 788	108 157	106 881	105 965
2	Fonds propres de catégorie 1	116 273	115 963	115 280	112 624	113 457
3	Fonds propres totaux	133 817	133 608	132 498	128 852	130 428
Montants d'expositions pondérées						
4	Montant total d'exposition au risque	635 856	627 666	617 810	609 852	605 464
Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	17,35%	17,33%	17,51%	17,53%	17,50%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,29%	18,48%	18,66%	18,47%	18,74%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	21,05%	21,29%	21,45%	21,13%	21,54%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,75%	1,75%	1,75%	1,50%	1,50%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,98	0,98	0,98	0,84	0,84
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,31	1,31	1,31	1,13	1,13
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,75%	9,75%	9,75%	9,50%	9,50%
Exigences globales de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,77%	0,77%	0,75%	0,42%	0,43%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	4,27%	4,27%	4,25%	3,92%	3,93%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	14,02%	14,02%	14,00%	13,42%	13,43%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,97%	11,16%	11,35%	11,34%	11,61%

¹ Les ratios de solvabilité réglementaires CET1, Tier 1, Total capital et levier, qui n'intègrent pas le résultat conservé de la période, s'élèvent au 30/09/2024 à respectivement 17,06%, 18,00%, 20,76% et 5,37%.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023
Ratio de levier						
<i>13</i>	Mesure de l'exposition totale	2 129 697	2 111 716	2 106 002	2 061 506	2 014 964
<i>14</i>	Ratio de levier (%)	5,46%	5,49%	5,47%	5,46%	5,63%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
<i>EU 14a</i>	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>EU 14b</i>	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>EU 14c</i>	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
<i>EU 14d</i>	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
<i>EU 14e</i>	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
<i>15</i>	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	332 553	331 341	334 692	339 674	355 743
<i>EU 16a</i>	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	316 297	314 927	314 340	314 873	316 843
<i>EU 16b</i>	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	83 569	82 162	80 743	79 400	80 665
<i>16</i>	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	232 728	232 765	233 597	235 472	236 178
<i>17</i>	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	142,96%	142,39%	143,20%	144,31%	150,84%
Ratio de financement stable net						
<i>18</i>	Financement stable disponible total	1 301 078	1 306 043	1 272 706	1 234 757	1 215 249
<i>19</i>	Financement stable requis total	1 093 193	1 094 689	1 063 455	1 056 999	1 048 887
<i>20</i>	Ratio NSFR (%)	119,02%	119,31%	119,68%	116,82%	115,86%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du Règlement européen CRR2.

Impact de l'application des dispositions transitoires IFRS 9

Les dispositions transitoires d'IFRS 9 ont été appliquées pour la première fois à partir de l'arrêté du 30 juin 2020.

Comparaison des fonds propres et des ratios de fonds propres et de levier des établissements, avec et sans l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues (IFRS 9-FL)						
en millions d'euros		30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie (CET1)	110 323	108 788	108 157	106 881	105 965
2	Fonds propres de base de catégorie (CET1) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	109 813	108 249	107 648	105 805	104 901
3	Fonds Propres de catégorie 1 (T1)	116 273	115 963	115 280	112 624	113 457
4	Fonds propres T1 si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	115 762	115 424	114 770	111 549	112 393
5	Total Fonds Propres	133 817	133 608	132 498	128 852	130 428
6	Total des Fonds Propres si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	133 306	133 070	131 989	127 777	129 364
Total des Actifs pondérés en fonction du risque (Montants)						
7	Total des actifs pondérés en fonction du risque	635 856	627 666	617 810	609 852	605 464
8	Total des actifs pondérés comme si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	635 823	627 633	617 783	609 803	605 412
Ratios de Fonds Propres						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	17,35%	17,33%	17,51%	17,53%	17,50%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	17,27%	17,25%	17,42%	17,35%	17,33%
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	18,29%	18,48%	18,66%	18,47%	18,74%
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	18,21%	18,39%	18,58%	18,29%	18,56%
13	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	21,05%	21,29%	21,45%	21,13%	21,54%
14	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant de l'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	20,97%	21,20%	21,36%	20,95%	21,37%
Ratio de levier						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 129 697	2 111 716	2 106 002	2 061 506	2 014 964
16	Ratio de levier	5,46%	5,49%	5,47%	5,46%	5,63%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	5,44%	5,47%	5,45%	5,41%	5,58%

Le Groupe Crédit Agricole n'applique pas le traitement temporaire décrit à l'article 468 du règlement n°2020/873 et n'est impacté par aucun changement relatif à cette disposition au cours de la période. Les fonds propres et les ratios de fonds propres et de levier du Groupe Crédit Agricole reflètent déjà l'incidence totale des plus-values et des pertes non réalisées mesurées à leur juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. Ces dispositions ont été renouvelées à la suite de la publication du règlement 2024/1623 et prennent fin le 31 décembre 2025.

Indicateurs clés – Exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm (EU KM2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 10 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission. Il présente une vue globale des ratios de résolution ainsi que les exigences de MREL s'appliquant au Groupe Crédit Agricole.

EU KM2: Indicateurs clés – MREL et TLAC		MREL	TLAC				
		30/09/2024	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023
Fonds propres et engagements éligibles, ratios et composantes (en m€)							
1	Fonds propres et engagements éligibles	209 082	173 769	169 911	168 662	164 066	164 243
EU-1a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	173 769					
2	Montant total d'exposition au risque du groupe de résolution (TREA) ¹	635 856	635 856	627 666	617 810	609 852	605 464
3	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA ¹	32,88%	27,33%	27,07%	27,30%	26,90%	27,13%
EU-3a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	27,33%					
4	Mesure de l'exposition totale (TEM) ¹ du groupe de résolution	2 129 697	2 129 697	2 111 716	2 106 002	2 061 506	2 014 964
5	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la TEM ¹	9,82%	8,16%	8,05%	8,01%	7,96%	8,15%
EU-5a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	8,16%					
6a	L'exemption de la subordination permise par l'article 72 ter, paragraphe 4, du règlement (UE) no 575/2013 s'applique-t-elle? (exemption de 5 %)		Non	Non	Non	Non	Non
6b	Montant agrégé d'instruments d'engagements éligibles non subordonnés autorisés si l'exemption de la subordination permise par l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013 est appliquée (exemption de 3,5 % max.) ²		0	0	0	0	0
6c	Si une exemption de la subordination plafonnée s'applique en vertu de l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013, le montant de financement émis d'un rang égal aux engagements exclus et qui est comptabilisé à la ligne 1, divisé par le financement émis d'un rang égal aux engagements exclus et qui serait comptabilisé à la ligne 1 si aucun plafond n'était appliqué (en %)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)							
EU-7	MREL exprimée en pourcentage du TREA ³	22,01%					
EU-8	dont: à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés ³	18,25%					
EU-9	MREL exprimée en pourcentage de la TEM	6,25%					
EU-10	dont: à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	6,25%					

¹Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets – RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure – LRE) du Groupe Crédit Agricole.

²Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2024.

³Niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1%, un coussin pour risque systémique de 0,01% et le coussin contracyclique fixé à 0,77% pour le Groupe CA au 30 septembre 2024). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 26,3% et un ratio MREL subordonné supérieur à 22,5%.

Au 30 septembre 2024, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,33% des RWA et 8,16% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible². Il est supérieur aux exigences respectives de 22,27% des RWA (exigence incluant un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1%, un coussin pour risque systémique de 0,01% et le coussin contracyclique fixé à

² Le ratio TLAC réglementaire, qui n'intègre pas le résultat conservé de la période, s'élève au 30/09/2024 à 27,04% des RWA et 8,07% de l'exposition en levier. Le ratio MREL lui s'élève à 32,59% des RWA et 9,73% de l'exposition levier.

0,77% pour le Groupe CA au 30 septembre 2024) et de 6,75% de l'exposition en levier.

A la même date, le Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL 32,88% des RWA et 9,82% de l'exposition en levier, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

2. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

2.1 Synthèse des emplois pondérés

2.1.1 Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (OV1)

30/09/2024		Montants total d'exposition au risque RWA		Exigences totales de fonds propres
		30/09/2024	30/06/2024	30/09/2024
<i>(en millions d'euros)</i>				
1	Risque de crédit (hors CCR)	524 659	514 599	41 973
2	Dont approche standard	138 199	139 753	11 056
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	50 400	49 062	4 032
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	71 916	67 728	5 753
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	260 085	253 272	20 807
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	25 128	26 107	2 010
7	Dont approche standard	4 216	4 294	337
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	9 511	11 491	761
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	716	775	57
EU 8b	Dont ajustement de la valeur de crédit - CVA	5 047	4 754	404
9	Dont autres CCR	5 639	4 793	451
15	Risque de règlement	9	26	1
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	8 940	8 698	715
17	Dont approche SEC-IRBA	1 625	2 129	130
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	5 572	5 214	446
19	Dont approche SEC-SA	1 710	1 321	137
EU 19a	Dont 1250%	34	34	3
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	11 942	13 311	955
21	Dont approche standard	4 451	4 699	356
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	7 491	8 612	599
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	65 178	64 925	5 214
EU 23a	Dont approche élémentaire	-	-	-
EU 23b	Dont approche standard	18 454	18 080	1 476
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	46 724	46 844	3 738
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	13 227	16 245	1 058
29	TOTAL	635 856	627 666	50 868

2.2 Risque de crédit

2.2.1 Évolution des RWA : approche fondée sur les notations internes

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (CR8)

30/09/2024

(en millions d'euros)		RWA
1	RWA à la fin de la période précédente (30/06/2024)	302 334
2	Taille de l'actif (+/-)	3 279
3	Qualité de l'actif (+/-)	6 428
4	Mise à jour des modèles (+/-)	(485)
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	(1 231)
8	Autres (+/-)	159
9	RWA à la fin de la période considérée (30/09/2024)	310 485

La variation figurant en ligne 8 " Autres (+/-) " du tableau CR8 s'explique principalement par les gains de RWA liés à la titrisation synthétique chez Crédit Agricole CIB : au troisième trimestre 2024, l'amortissement des programmes de titrisation entraîne une baisse des gains de RWA.

2.3 Risque de contrepartie

2.3.1 Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

30/09/2024

(en millions d'euros)		RWA
1	RWA à la fin de la période précédente (30/06/2024)	11 491
2	Taille de l'actif	741
3	Qualité de crédit des contreparties	(8)
4	Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	(699)
5	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	(1 437)
6	Acquisitions et cessions	-
7	Variation des taux de change	(564)
8	Autres	(12)
9	RWA à la fin de la période considérée (30/09/2024)	9 511

2.4 Risque de marché

2.4.1 Évolution des RWA en méthode des modèles internes (AMI)

ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR2-B)

30/09/2024 <i>(en millions d'euros)</i>		VaR	SVaR	IRC	Mesure du risque global	Autres	Total RWA	Total des fonds propres requis
1	RWA à la fin de la période précédente (30/06/2024)	1 709	4 934	1 969	-	-	8 612	689
1a	Ajustement réglementaire	1 289	3 458	14	-	-	4 761	381
1b	RWA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)	420	1 476	1 955	-	-	3 852	308
2	Variations des niveaux de risque	122	124	256	-	-	502	40
3	Actualisations/variations du modèle	-	(395)	-	-	-	(395)	(32)
4	Méthodologie et politique	-	-	-	-	-	-	-
5	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
6	Variations des taux de change	(183)	(75)	(46)	-	-	(305)	(24)
7	Autres	-	-	-	-	-	-	-
8a	RWA à la fin de la période considérée (fin de journée)	359	1 130	2 164	-	-	3 653	292
8b	Ajustement réglementaire	1 126	2 712		-	-	3 838	307
8	RWA à la fin de la période considérée (30/09/2024)	1 485	3 842	2 164	-	-	7 491	599

3. RATIO REGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE COURT-TERME (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité LCR (EU LIQ1)

LCR moyen* sur 12 mois glissants calculé au 31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024 (*moyenne des 12 dernières mesures de fin de mois)

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
<i>Niveau de consolidation : GROUPE CREDIT AGRICOLE</i>									
(en millions d'euros)		30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023
EU 1a	Trimestre se terminant le	12	12	12	12	12	12	12	12
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes								
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					332 553	331 341	334 692	339 674
SORTIES DE TRESORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	619 707	617 219	615 434	614 836	37 131	37 367	37 826	38 458
3	Dépôts stables	424 545	426 561	429 195	432 089	21 227	21 328	21 460	21 604
4	Dépôts moins stables	195 162	190 658	186 240	182 747	15 903	16 039	16 367	16 853
5	Financement de gros non garanti	354 300	349 995	348 818	352 843	160 632	159 132	158 435	160 513
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	148 563	146 658	145 965	147 777	36 670	36 170	35 960	36 382
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	181 892	178 835	177 600	179 073	100 116	98 460	97 223	98 138
8	Créances non garanties	23 845	24 503	25 253	25 993	23 845	24 503	25 253	25 993
9	Financement de gros garanti					37 146	36 737	36 808	35 883
10	Exigences supplémentaires	248 887	252 971	251 711	248 038	68 183	69 032	69 252	68 804
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	47 254	51 763	51 510	49 081	32 135	32 759	32 587	32 017
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance								
13	Facilités de crédit et de trésorerie	201 632	201 207	200 201	198 957	36 048	36 273	36 666	36 787
14	Autres obligations de financement contractuel	56 284	54 617	53 914	51 510	9 454	8 948	8 346	7 546
15	Autres obligations de financement éventuel	71 232	70 403	69 381	68 935	3 752	3 712	3 672	3 669
16	TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE					316 297	314 927	314 340	314 873
ENTREES DE TRESORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	269 399	253 660	246 203	242 833	37 635	36 950	36 570	36 308
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	60 226	59 047	58 091	58 123	35 292	34 587	34 245	34 248
19	Autres entrées de trésorerie	10 642	10 625	9 929	8 844	10 642	10 625	9 929	8 844
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)								
20	TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE	340 267	323 332	314 223	309 801	83 569	82 162	80 743	79 400
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%								
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	273 691	259 098	250 561	247 075	83 569	82 162	80 743	79 400
21	COUSSIN DE LIQUIDITE					332 553	331 341	334 692	339 674
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE*					232 728	232 765	233 597	235 472
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE**					142,96%	142,39%	143,20%	144,31%

*les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75% maximum des sorties brutes), le cas échéant

**les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.